

ASSEMBLÉE NATIONALE30 mai 2006

**ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 159

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 5 SEXIES

Dans les alinéas 48 et 49 de cet article, substituer à la référence :

« L. 472-1-8 »

la référence :

« L. 472-1-7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.